

## **Missions et Fonctions de la Division de l'Information et de la Communication**

### **1- Positionnement hiérarchique dans l'organigramme**

La Division de l'Information et de la Communication (DIC) est rattachée à la Direction Générale et fait partie des unités centrales de l'INRA dont le siège est à Rabat.

Les autres unités de l'INRA (Inspection Générale, Divisions, Départements, Centres Régionaux, Unités de Recherche, Services de Recherche Développement) entretiennent des relations de fonction avec cette division pour ce qui est des aspects relevant de l'Information, la documentation et la communication.

### **2- Les unités directement rattachées à la DIC**

- ◆ Le Service de la Documentation ;
- ◆ Le Service de la Communication ;

### **3- Mission de la DIC**

La Division de l'Information et de la Communication a pour mission :

- ◆ L'acquisition de l'information scientifique et technique concernant les activités de recherche menées à l'extérieur de l'INRA, tant au niveau national et international, et la diffusion de cette information auprès des cadres de l'INRA et des chercheurs.
- ◆ La diffusion des informations scientifiques et techniques sur les progrès des recherches menées par l'INRA, à l'intention des utilisateurs d'une part, de la communauté scientifique nationale et internationale d'autre part.
- ◆ L'appui aux chercheurs pour les publications et en particulier la promotion des revues et supports de communication comme Al Awamia, les Cahiers de la Recherche Agronomique, les fiches techniques, les ouvrages scientifiques et techniques.
- ◆ L'amélioration des compétences et des capacités de communication de l'INRA et la préservation de l'image de marque de l'entreprise.
- ◆ Le développement des liens de communication et d'échanges d'information scientifiques et techniques entre l'INRA et ses différents partenaires.
- ◆ Le développement et la préservation du patrimoine documentaire de l'INRA et la constitution de bases de données exploitables par les chercheurs et les utilisateurs des résultats de recherche.

### **4- Interlocuteurs et partenaires de la DIC**

- ◆ L'Inspection Générale.
- ◆ Les Autres Divisions.
- ◆ Les Départements Scientifiques et les Unités de Recherche.
- ◆ Les Centres Régionaux, les SRD et les Domaines Expérimentaux.
- ◆ Les Chargés de Mission.
- ◆ L'AOSPINRA.
- ◆ Les Organisations Professionnelles et les Organismes de Développement.
- ◆ Le Centre National de la Documentation ;
- ◆ Les Services de Publication et de Diffusion Nationaux et Internationaux ;
- ◆ Les Réseaux Documentaires ;
- ◆ Les Organes Médiatiques (Presse, Radio, Télévision).

## **5. Les Rôles et Fonctions de la DIC**

### **5.1. Pour l'Information**

La Division de l'Information et de la Communication, appuyée par la Division Scientifique et les Départements qui en dépendent, les Centres Régionaux, les Unités de Recherche, les Services de Recherche Développement et les autres unités de l'INRA, est chargée de :

- ◆ mettre en place un système d'information et de documentation scientifique et technique efficace aux niveaux central et régional ;
- ◆ veiller à la collecte, l'archivage, la conservation et la valorisation du patrimoine documentaire de l'INRA (revues, rapports, publications et tout autre support constituant la mémoire de l'établissement en matière d'information scientifique et technique) ;
- ◆ procéder à partir des besoins en documentation élaborés par les différentes unités de l'INRA, notamment les départements scientifiques, les unités de recherche et les services de recherche-développement, à la synthèse, au réajustement nécessaire et établir les commandes d'ouvrages, de revues, des périodiques, des journaux des autres supports d'information requis pour la réalisation des objectifs de l'Institut ;
- ◆ exécuter les recherches bibliographiques soit à la demande du personnel de recherche, des cadres de l'établissement et des autres unités centrales ou régionales, soit de sa propre initiative pour traiter un thème d'actualité scientifique, technique, économique ou social à intérêt pour l'INRA et procéder aux synthèses nécessaires en la matière ;
- ◆ conseiller et appuyer les chercheurs en matière de publications à usage scientifique et technique;
- ◆ installer et développer des connections et des liens avec les réseaux internationaux et nationaux spécialisés dans les domaines de l'information scientifique et technique;

- ◆ initier, mettre en oeuvre et développer les connections internes entre les différentes unités de l'établissement pour le partage et l'échange de l'information ;
- ◆ veiller au développement de la communication interne et, à ce titre, encadrer et orienter les actions portant sur ce domaine et sur la mise à niveau des nouvelles technologies de l'information ;
- ◆ coordonner avec l'appui des départements scientifiques les travaux des comités de publication et de lecture ;
- ◆ procéder à l'édition, la reproduction et la diffusion des documents et articles élaborés par des différents chercheurs et assurer la reproduction des différents rapports demandés par les différentes unités ;
- ◆ informer constamment les partenaires et les clients sur les acquis de l'INRA et entreprendre des actions de marketing ;
- ◆ coordonner les manifestations scientifiques et techniques et organiser les colloques nationaux et internationaux en concertation avec les départements scientifiques et les autres unités concernées à l'INRA;
- ◆ élaborer les plans de travail et les rapports annuels et les rapports de synthèse pour le Conseil d'Administration ;
- ◆ conduire et superviser des études en matière de marketing, de communication et de développement de l'information scientifique et technique en vue de promouvoir l'image de marque de l'INRA.

## **5.2. Pour le Budget**

La Division de l'Information et de la Communication est chargée de:

- ◆ élaborer à partir des propositions faites par les différentes unités le budget des dépenses afférentes à la documentation, l'information scientifique et technique et les actions de communication et de diffusion ;
- ◆ procéder au suivi de l'exécution des dépenses y afférentes et établir les bilans des réalisations ;
- ◆ assurer le rôle d'encadrement et de conseil pour tout ce qui est mise en oeuvre des projets d'investissement pour le développement et la circulation de l'information scientifique et technique ainsi que pour la communication et la diffusion.

## **5.3. Pour les Ressources Humaines**

La Division de l'Information et de la Communication est chargée de:

- ◆ organiser en concertation avec les différentes unités et en collaboration avec le Département de formation des sessions et stages dans les domaines de gestion documentaire, de communication, de l'écriture scientifique, de la présentation des documents et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information ;

- ◆ élaborer les plans de formation et de perfectionnement du personnel impliqué dans la réalisation de sa mission et les soumettre au Département de formation ;
- ◆ participer au suivi d'exécution des différentes actions programmées dans les domaines de l'information et de la communication, et par là donner un avis sur l'évaluation du personnel chargé de cette mission ;
- ◆ organiser la participation des cadres aux différentes manifestations scientifiques et techniques et instruire les dossiers y afférents.

#### **5.4. Pour les relations**

La Division de l'Information et de la Communication est chargée de :

- ◆ élaborer et développer des projets de collaboration aux échelles nationale et internationale entre l'INRA et ses différents partenaires en matière d'information scientifique;
- ◆ assurer le suivi de l'exécution des différents projets de collaboration dans les domaines de ses attributions en concertation avec la direction générale et les unités concernées ;
- ◆ veiller à la représentation de l'INRA aux manifestations scientifiques et techniques ainsi que dans les foires nationales et internationales et oeuvrer pour la synthèse, la capitalisation et la diffusion des informations recueillies lors de ces manifestations ;
- ◆ assurer une présence continue de l'entreprise dans les médias.

#### **5.5. Pour la recherche**

La Division de l'Information et de la Communication est chargée de:

- ◆ assurer toutes les fonctions indiquées ci-dessus pour le développement de la recherche ;
- ◆ procéder à toute investigation visant l'amélioration de la gestion documentaire et de l'information et de la communication en général.

### **6. Activités propres**

Le chef de la Division de l'Information et de la Communication est responsable :

- ◆ d'assurer la gestion des ressources humaines et matérielles des différents départements relevant de sa division ainsi que la mobilisation de ces différentes ressources pour assurer la réalisation des missions et des fonctions assignées à sa division ;
- ◆ d'exécuter tout travail demandé par la Direction de l'INRA.